Dossiers d'investissements : demandes de subventions

- 1 Réparation de la charpente de l'Église Saint-Clément à Blaise
- 2 Révision des portes de façades ouest de l'Église Sainte-Maurille
- 3 Réparation de vitraux à l'Église Sainte-Maurille Restauration du vitrail Saint Clément à l'Église Saint-Clément à Blaise
- 4 Mise en place d'éclairage de passages piétons : 2ème tranche
- 5 Acquisition d'un véhicule électrique
- 6 Rénovation et renouvellement de l'aire de jeux du parc François Mitterrand

ÉGLISE SAINT CLÉMENT À BLAISE : RÉPARATION DE LA CHARPENTE

La réparation de la base du clocher côté sud ouest de l'Eglise Saint Clément à Blaise est nécessaire au regard de l'état actuelle de la charpente. En effet, une poutre sur laquelle repose le clocher présente une dégradation importante suite à des fuites répétées de couverture. La réduction importante de sa section affaiblit significativement la solidité de la charpente.

Afin d'évaluer le coût de ce projet, une entreprise en charpente et menuiserie spécialisée dans la restauration de monuments historiques a été consultée.

Au regard du devis reçu, l'opération est estimée à 17 419,85 euros HT. Cette opération est subventionnable par l'ETAT –DRAC à hauteur de 25 %.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------|-----------------------|---|
| Travaux | 17 419,85 € | Subvention 80 % du H.T. 13 935,88 € Etat – DRAC Etat - DETR Conseil Régional Conseil Général Autres financeurs |
| TVA | 3 414,29 € | FCTVA 3 225,55 € AUTOFINANCEMENT 3 672.71€ |
| | TOTAL TTC 20 834,14 € | TOTAL TTC 20 834,14 € |

EGLISE SAINTE MAURILLE: RÉVISION DES PORTES FACADE OUEST

Les portes de la façade ouest de l'Eglise Sainte Maurille, classée monument historique nécessitent une révision, quelques réparations et une consolidation sur l'ensemble.

Cette remise en état a d'ailleurs également été sollicitée par l'Abbé MARGUET. Une rencontre a été organisée avec le S.T.A.P. (*Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine*) afin de déterminer la nature exacte et l'ampleur du projet.

Afin d'évaluer le coût de ce projet, une entreprise en charpente et menuiserie spécialisée dans la restauration de monuments historiques a été consultée.

Au regard du devis reçu, l'opération est estimée à 7 015,00 euros HT. Cette opération est subventionnable par l ETAT –DRAC à hauteur de 25 %, mais également auprès du STAP à hauteur de 40%

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

| | DEPENSES | | RECETTES | |
|---------|-----------|------------|--|------------------------------|
| Travaux | 7 | 7 015,00 € | Subvention 80 % du H.T. Etat – DETR Etat - DRAC Conseil Régional Conseil Général Autres financeurs STAP | 5 612 € |
| TVA | | 1 374.94 € | FCTVA | 1 298,93 € |
| | TOTAL TTC | 8 389,94 € | AUTOFINANCEMENT TOTAL TTC | 1 479,01 € 8 389,94 € |

EGLISE SAINTE MAURILLE : RÉPARATION DE VITRAUX

EGLISE SAINT CLÉMENT : RESTAURATION DU VITRAIL SAINT CLÉMENT

1- En ce qui concerne les vitraux de l'Eglise Sainte Maurille :

Trois vitraux situés, un en façade sud et deux au-dessus des portes ouest, présentent des dégradations. Celles-ci nécessitent un repiquage de quelques éléments verriers ordinaires à réaliser sans dépose des ensembles : 420, 00 €HT.

2- En ce qui concerne le vitrail Saint Clément à Blaise

Le Vitrail représentant Saint Clément que l'on retrouve dans l'Eglise du même nom a subi d'importantes dégradations. La partie supérieure a été complètement détruite. Une restauration complète est donc nécessaire. Un devis a été sollicité auprès d'un spécialiste en création et restauration de vitraux qui a estimé le montant de la restauration à 4 495 €HT.

A noter que ces dépenses ne sont pas soumises à TVA

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ces dossiers et de les inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

| | DEPENSES | RECETTE | CS |
|---------|---------------------|--|------------|
| Travaux | 4 915,00 € | Subvention 80 % du H.T. Etat – DETR Etat - DRAC Conseil Régional Conseil Général Autres financeurs STAP | 3 932 € |
| TVA | 00,00 € | | |
| | | AUTOFINANCEMENT | 983 € |
| | TOTAL HT 4 915,00 € | TOTAL HT | 4 915,00 € |

ECLAIRAGE DE PASSAGES PIETONS : 2ème TRANCHE

La Ville de VOUZIERS attache une grande importance à l'amélioration de son éclairage public afin de contribuer à une plus grande sécurité des personnes et des biens.

Lors du Conseil Municipal du 15 février 2011, le Conseil Municipal avait approuvé l'éclairage des passages piétons du centre ville de la Commune de Vouziers. A ce jour ont été posées 18 lanternes notamment rue de l'Aisne, rue Chanzy, Place Carnot, Rue Bournizet, Rue Gambetta, Rue Chervin, Rue de Condé, Rue du Chemin Salé, Rue de Syrienne

Afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité des piétons et en concertation avec les services de Police Municipale de la Ville, un renforcement de l'éclairage des passages piétons par la pose d'une lanterne spécifiquement conçue à cet effet d'une puissance de 400 W qui sera installée au droit de ces derniers est proposé dans les rues suivantes :

- Rue Gambetta (3 lanternes)
 - o n° 27 tribunal/maison médicale
 - o n° 52 et 54 Cinéma Les Tourelles
- Rue de Condé (1 lanterne)
 - o n° 12 rue Bara
- Rue des Marizys (2 lanternes)
 - o n° 5 rue de Sainte Marie
 - o n° 7 école Jeanne d' Arc
- Rue Chervin (1 lanterne)
 - o n° 1 boulangerie.



Cela représente un total de 7 lanternes pour un montant total de 19 648.83 €HT soit 23 500 €TTC. Ce dossier est susceptible d'être subventionné par l'Etat au titre de la D.E.T.R., le Conseil Régional, le Conseil Général.

Il est proposé au Conseil :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

| Plan de Financement Prévisionnel | | | |
|----------------------------------|-------------|---|--------------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Travaux | 19 648.83 € | Subventions 80% du HT Etat Conseil Régional Conseil Général Autres Financeurs | 15 719.07 € |
| TVA | 3 851.17 € | FCTVA AUTOFINANCEMENT | 3 638,27 € 4 142,66 € |
| TOTAL TTC | 23 500,00 € | TOTAL TTC | 23 500,00 € |

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Ministère du Développement durable a présenté le 1^{er} octobre 2009 un plan national avec 14 actions concrètes pour favoriser le développement de voitures électriques et hybrides rechargeables.

L'achat de véhicules électriques massif d'ici 2015 par les entreprises et l'administration figure à la 4^{ème} place de ces actions.

Consciente de la crise énergétique, consciente que le développement des véhicules propres permettra d'accélérer la croissance verte dont les fondements ont été posés par le Grenelle Environnement : une croissance durable et génératrice d'emplois, la Ville de Vouziers souhaite s'engager à son échelle dans une perspective de réduction des nuisances locales (pollution, bruit) en acquérant un véhicule électrique pour assurer notamment les tournées de propreté en ville.

Le nombre de kilomètres annuel effectué par l'agent des services techniques en charge de ce poste est d'environ 7000.

L'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire est donc envisagée. Le montant de cette acquisition est chiffré à **25 083.61 €H.T** soit 30 000 €TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

| DEPE | NSES | RECETTES | 3 |
|-------------|-----------------|---|--------------------------|
| Acquisition | 25 083.61 | Subvention 80 % du H.T. Etat – DETR Conseil Régional Conseil Général | 20 066,89 € |
| TVA (19.6) | 4 916.39 | FCTVA (15,482) AUTOFINANCEMENT | 4 644.60 € 5 288.51 € |
| TOTAL | TTC 30 000,00 € | TOTAL TTC | 30 000,00 € |

<u>RÉNOVATION ET RENOUVELLEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU PARC FRANÇOIS MITTERRAND</u>

L'aire de jeux, actuellement existante au Parc François Mitterrand, a été créée en 1991 avec un complément d'équipements en 1994. Depuis et en raison de vétusté, certains jeux ont été démontés sans être remplacés.

D'autre part, l'évolution réglementaire impose des surfaces amortissantes sous les jeux où le risque de chute est supérieur à 50 cm.

Afin de se mettre en conformité avec la législation et de renforcer l'attractivité de cette dernière il est proposé au Conseil Municipal :

- La réalisation de sol amortissant sous les jeux existants ;
- La fourniture et la pose d'une structure modulaire multi activités destinée aux enfants de 2 à 6 ans
- La fourniture et la pose de deux jeux à ressort :
 - O Un, fermé destiné aux enfants de 2 à 6 ans : la voiture ;
 - O Un, ouvert à 4 places destiné aux enfants de 3 à 8 ans : le trèfle.

<u>Structure modulaire multi activités</u> constituée d'une plateforme avec un accès par un mur d'escalade incliné et un toboggan. L'ensemble est installé sur un sol amortissant synthétique coulé en place de 23 m^2 environ.

Estimation: 7 760 €HT

Jeux à ressort :

• Un jeu à ressort fermé, pour les enfants de 2 à 6 ans de type "voiture" sur sol amortissant ;

• Un jeu à ressort ouvert, pour les enfants de 3 à 8 ans à 4 places de type "trèfle" sur sol amortissant

Le trèfle





<u>Sol amortissant</u> constitué de granulat de caoutchouc aggloméré à la résine sur une forme drainante en grave naturelle concassée. L'épaisseur de la couche amortissante en granulat de caoutchouc varie selon la Hauteur de Chute Limite (HCL) propre à chaque jeu.

• Structure modulaire existante: 45 m² environ.

Estimation: 6 980 €HT.

• Jeu à ressort existant : 8 m² environ.

Estimation: 1 250 €HT.

• Autres jeux : sol amortissant intégré aux jeux

<u>Panneau d'information</u> au nombre de deux, implantés à l'entrée de l'aire de jeux ou à proximité des jeux.

Estimation: 590 €HT.

Ce projet permettrait de rénover cette aire de jeux très sollicitée en centre ville. Elle comporterait à terme :

- Une structure modulaire pour les 4-10 ans existante;
- Un bac à sable existant sur lequel aucune intervention n'est prévue ;
- Une structure modulaire pour les 2-6 ans neuve;
- Un jeu à ressort pour les 2-6 ans existant ;
- Un jeu à ressort pour les 2-6 ans neuf;
- Un jeu à ressort pour les 3-8 ans neuf.

L'opération est estimée à 20 880 €HT soit 24 972,48 €TTC environ.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel cidessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------|-----------------------|--|
| Travaux | 20 880,00 € | Subvention 80 % du H.T. 16 704,00 € Etat (DETR) Conseil Régional Conseil Général Autres financeurs |
| TVA | 4 092,48 € | FCTVA 3 866,24 € AUTOFINANCEMENT 4 402,24 € |
| | TOTAL TTC 24 972,48 € | TOTAL TTC 24 972,48 € |

